FC Barcelone : “clause antiraciste” dans le contrat des joueurs

12/06/2010 à 20h17

Barcelone a réussi son coup en faisant signer signer contre 40 millions d’euros et pour 4 ans David Villa en provenance de Valence. Mais la signature de l’ex-Valencien annonce surtout une nouveauté pour tout nouveau joueur signant avec le Barça : une clause anti-racisme.

« ***Le joueur n’exprimera sous quelque forme que ce soit des idées ou actes discriminatoires, lors d’un match ou lors des obligations liées au club. Le club condamnera avec force tout acte discriminatoire ou raciste conformément à cet accord*** ».

Tel est le contenu de cette clause intégrée dans le contrat de David Villa.

SoFoot – Illustration : affaire Milan Baros

(merci à Esunsis)